



PUBLIE LE

15 JUL. 2026

Accusé de réception en préfecture
076-217605401-20260625-115649-DE-1-1
Date de télétransmission : 09/07/2026
Date de réception préfecture : 09/07/2026

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

34 / CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE ROUEN ET ROUEN SPORTS POUR L'EVENEMENT INTITULE ROUEN'ING

PRESENTS : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL (absent de 15 h 41 à 16 h 40), Maire,

Mme Marie-Andrée MALLEVILLE (représentée par Mme Benjamine DUCERF après son départ de la séance à 17 h 47), M. Jean-Michel BEREGOVY, Mme Zohra AMIMI, M. Kader CHEKHEMANI (représenté par M. Mohamed BERBRA après son départ de la séance à 21 h 35), Mme Fatima EL KHILI, M. Manuel LABBÉ (représenté par Mme Clémentine LE DUEY de 15 h 42 à 17 h 30 et après son départ de la séance à 18 h 26), Mme Elizabeth LABAYE, M. Stéphane MARTOT, Mme Hélène MICHOT, M. Adrien NAISET, Mme Sonia TLICH, M. Nicolas ZUILLI, Mme Pascale SEUX, M. Valentin RASSE-LAMBRECQ, Adjoints au Maire,

Mme Annie BOULON-FAHMY (représentée par Mme Zohra AMIMI après son départ de la séance à 18 h 06), M. Mohamed BERBRA (représenté par M. Kader CHEKHEMANI avant son arrivée en séance à 14 h 25), M. Yves SORET, M. Patrick LE BONNIEC (absent de 18 h 26 à 18 h 39), M. Matthieu de MONTCHALIN (représenté par M. Yves SORET jusqu'à son arrivée en séance à 14 h 13 et après son départ de la séance à 15 h 41), Mme Elise BOQUIÉ, Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY (représentée par M. Adrien NAISET entre 14 h 48 et 14 h 52 et après son départ de la séance à 16 h 59), Mme Benjamine DUCERF, M. Ludovic DELESQUE, M. Kalminthe GOMIS, M. Abdelkrim MARCHANI, Mme Juliette BIVILLE, M. Thibaut DROUET (représenté par M. Ludovic DELESQUE après son départ de la séance à 22 h 27), Mme Gaëlle SILVESTRE, M. Hakim SALAH, M. Frédéric CHANU, Mme Juliana VIENNE, M. Dorian JUSTIN (représenté par M. Jean-Michel BEREGOVY après son départ de la séance à 19 h 21), Mme Caroline MENDY, Mme Clémentine LE DUEY, Mme Agathe SAMSON (représentée par Mme Caroline MENDY de 19 h 10 à 19 h 34), M. Imed TABACHI, Mme Marie-Hélène ROUX, Mme Hayet ZERGUI, M. Dimitri DENEUVE, M. Benoît ROUSSET, Mme Marine CARON, Mme Florence BRUDEY, M. Julien VANHEE, M. Maxime DA SILVA, Mme Elsa MOUTET (représentée par M. Maxime DA SILVA après son départ de la séance à 17 h 13), M. Pierre-Antoine PRIMONT, M. Grégoire HOUDAN (jusqu'à son départ de la séance à 14 h 40), M. Bruno DEVAUX.

REPRESENTES : Mme Elisabeth ALAZARD-SCHNEIDER (représentée par Mme Elizabeth LABAYE), Mme Françoise LESCONNEC (représentée par M. Frédéric CHANU), M. Cyrille MOREAU (représenté par Mme Juliette BIVILLE), Mme Kaltoum GACHI (représentée par M. Abdelkrim MARCHANI), Mme Carine WOLF (représentée par Mme Marine CARON), Mme Marie BERRUBÉ (représentée par M. Pierre-Antoine PRIMONT).

VILLE DE ROUEN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUIN 2026
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

34 / CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE ROUEN ET ROUEN SPORTS POUR L'EVENEMENT INTITULE ROUEN'ING

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville de Rouen et Rouen Sports, association rouennaise visant à fédérer et coordonner l'émergence de projets sportifs sur la commune, sont coorganisateurs de la « ROUEN'ING », événement sportif sur le domaine public dont l'objectif est de contribuer à promouvoir la santé physique et mentale du plus grand nombre. Cet événement se déroule à hauteur de deux fois par mois, sur un parcours de 5 km. C'est le moyen de courir gratuitement en partageant un moment convivial, de rencontrer des acteurs impliqués sur le thème du jour, de découvrir de nouvelles associations et permettre de s'informer directement auprès de professionnels, pour ceux qui le souhaitent

Les coorganisateurs assurent conjointement la programmation annuelle des différentes thématiques (sport, culture, économie et santé) et l'animation et la valorisation des partenaires associatifs et économiques associés à cette manifestation. Chacun des organisateurs met à disposition de l'événement un agent, afin d'assurer le bon déroulement de celui-ci. La Ville de Rouen prendra à sa charge le coût salarial de l'éducateur sportif municipal qu'elle affecte à l'événement.

De manière plus précise, la Ville de Rouen assure les missions en lien avec les services municipaux et met en œuvre les dispositifs de sécurité ; Rouen Sports assure l'interface et la coordination avec les partenaires associatifs sollicités.

Dans le cadre de l'organisation de cet événement, il convient de renouveler la convention de partenariat entre la Ville de Rouen et Rouen Sports, afin de définir juridiquement les modalités d'organisation de cet événement. Cette convention sera valable pour la saison sportive, du 5 septembre 2026 au septembre au samedi 28 août 2027.

J'ai donc l'honneur de vous demander, Mesdames, Messieurs de bien vouloir approuver le projet de convention renouvelant le partenariat entre la Ville de Rouen et Rouen Sports pour l'organisation de la Rouen'ing.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Mme Caroline MENDY, Conseillère Municipale déléguée,

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Le Code du Sport, notamment l'article L.100-1 et suivants,

- La délibération du 3 octobre 2024 portant sur la convention de partenariat entre la Ville de Rouen et Rouen Sports,

- Le projet de convention de partenariat ci-annexé.

CONSIDERANT :

- Que la Ville de Rouen et Rouen Sports sont coorganisateurs de la Rouen'Ing,
- Qu'un cadre juridique doit être fixé pour ce partenariat et l'utilisation du matériel de premiers secours mis à disposition par la Ville de Rouen,
- Que la Convention précédente étant arrivée à échéance, il convient d'en prendre une nouvelle afin de renouveler ce partenariat.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- autorise M. le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention de partenariat avec Rouen Sports

M. le Maire indique que le groupe Rouen insoumise ne participe pas au vote. La délibération est soumise au vote à 22 h 33.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Fait à Rouen, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme,
Le Maire de Rouen,

suivent les signatures,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

